

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN DU
RAPPORT ANNUEL D'ENBRIDGE GAS QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

SPEDE – SUIVI DE LA STRATÉGIE D'ACHATS HÂTIFS

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-4194-2023, Décision D-2023-055, p. 27, par. 104 à 122 ;
 - (ii) Pièce B-0021, p. 7, Tableau 4 et lignes 1 à 6.

Préambule :

(i) Le Distributeur a mentionné ses prévisions d'économies générées par la stratégie lors du dossier R-4194-2023 Phase 2. Dans sa décision D-2023-055, la Régie a approuvé la stratégie d'achats hâtifs des droits d'émission présentée par EGQ.

« [122] Pour ces motifs, la Régie approuve la nouvelle stratégie d'achat des droits d'émission proposée par Gazifère afin d'assurer sa conformité au SPEDE. »

(ii) Le Distributeur présente le Tableau 4 concernant le suivi de la stratégie d'achats hâtifs incluant les résultats de l'année 2025 et fournit des explications de ceux-ci.

Demandes :

- 1.1 En tenant compte des résultats de l'année 2025 à la référence (ii), veuillez préciser leur impact sur les prévisions d'économies générées pour la clientèle à l'année 2030 mentionnées lors du traitement de la demande concernant la stratégie d'achats hâtifs (référence (i)). Veuillez élaborer.

SUIVI RELATIF AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0002](#), p. 4 ;
 - (ii) Pièce [B-0013](#), p. 62 ;
 - (iii) Pièce [B-0013](#), p. 4 et 8 ;
 - (iv) Pièce [B-0013](#), p. 31 et 32 ;
 - (v) Pièce [B-0013](#), p. 50 et 51 ;
 - (vi) Pièce [B-0013](#), p. 38 et 39.

Préambule :

- (i) Dans sa Demande d'examen du rapport annuel d'Enbridge Gaz Québec pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (Demande), le Distributeur soumet les deux demandes suivantes qui sont présentées dans tous ses dossiers de rapport annuel :

« PRENDRE ACTE des résultats du PGEÉ 2025 et des explications de la Demanderesse justifiant les écarts par rapport aux prévisions et s'en déclarer satisfaite ;

PRENDRE ACTE des évaluations des programmes du PGEÉ et s'en déclarer satisfaite ; »

- (ii) Dans Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), le Distributeur formule quatre demandes :

« Pour conclure, EGQ demande à la Régie de :

- prendre acte des résultats du PGEÉ pour l'année 2025;*
- mettre fin au suivi relatif aux révisions des résultats réels des économies d'énergie (D-2019 088);*
- prendre acte des rapports d'évaluation déposés à titre de suivi administratif;*
- autoriser EGQ à déposer, pour les prochains dossiers, les évaluations de programmes dans le cadre de son rapport annuel. »*

- (iii) Les économies d'énergie nettes réelles du PGEÉ en 2025 ont atteint 218 339 m³. Ces résultats ont nécessité 499 024 \$ en aides financières.

- (iv) « 3.4.2. Bonification Rénoclimat

[...]

	CT 2025 ¹	Réel 2025	Réel vs CT
Paramètres du programme			
Économies nettes totales (m ³)	4 314	4 745	110%
Aide financière totale (\$)	34 000	85 955	253%
TCTR Ratio	1.0	1.0	

[...]

PARAMÈTRES MIS À JOUR

L'aide financière unitaire moyenne a été ajustée de 688 \$ à 1 563 \$ pour refléter les caractéristiques des participants de 2025.

[...]

Il n'a pas été possible de réviser les gains unitaires pour la mesure lors de l'exercice de fermeture réglementaire pour 2025. » [note omise]

(v) « 4.5.1. Lave-vaisselle Energy Star

[...]

	CT 2025 ¹	Réel 2025	Réel vs CT
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ³)	841	198	24%
Économies unitaires (kWh)	632	-219	-35%
Économies unitaires (L eau)	112 299	23 831	21%
Coût incrémental (\$)	2 342	211	9%
Effet de distorsion (%)	29%	29%	100%
Coûts évités (\$/m ³)	0.240	0.240	100%
Durée de vie (année)	13	10	77%
Aide financière unitaire (\$)	1 640	200	12%
TCTR Ratio	1.7	0.5	

[...]

PARAMÈTRES MIS À JOUR

Les économies unitaires (de gaz, d'électricité et d'eau) ainsi que le coût incrémental, la durée de vie et l'aide financière ont tous été mis à jour pour refléter les caractéristiques des équipements installés en 2025.

[...]

(2) À noter que les unités installées en 2025 étaient du modèle « Haute température - sous comptoir », dont les caractéristiques sont données au PGEÉ 25-27.» [note omise]

(vi) « 4.2.1. Chaudières à condensation (≥ 300 kBTU/h)

[...]

	CT 2025 ¹	Réel 2025	Réel vs CT
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ³)	6	6	100%
Économies unitaires (kWh)	0	0	0%
Économies unitaires (L eau)	0	0	0%
Coût incrémental (\$)	17	17	100%
Effet de distorsion (%)	37%	37%	100%
Coûts évités (\$/m ³)	0.308	0.308	100%
Durée de vie (année)	20	20	100%
Aide financière unitaire (\$)	8.5	8.5	100%
Autres frais (\$)	0	0	0%
Données de programme			
Nombre d'unités	8 500	23 197	273%
Économies brutes totales (m ³)	49 810	135 934	273%
Économies nettes totales (m ³)	31 380	85 639	273%
Aide financière totale (\$)	72 250	196 675	272%
Coûts du programme			
Aide financière totale (\$)	72 250	196 675	272%
Autres frais (\$)	0	0	0%
Frais d'exploitation (\$)	36 036	136 640	379%
Total (\$)	108 286	333 315	308%
Tests de rentabilité			
TNT (\$)	-133 761	-402 837	
TP (\$)	362 579	989 000	
TP ratio	4.9	4.9	
TCTR (\$)	138 010	338 341	
TCTR Ratio	2.1	1.9	

[...]

En 2025, un total de 23 197 kBTU/h ont été installées dans le cadre du programme, ce qui représente 273 % du taux de participation prévisionnel. Le taux de réalisation des économies nettes a été de 273 % également.

Les paramètres du programme ont été appliqués au nombre réel d'unités pour déterminer les économies brutes et nettes totales, les aides financières et les autres frais. Les écarts obtenus pour les données de programme, coûts du programme et résultats des tests de rentabilité sont dus à une combinaison des effets suivants : un nombre d'unités installées plus élevé et la répartition des frais d'exploitation entre les programmes au prorata des économies d'énergie réalisées. » [note omise]

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie selon laquelle EGQ formule, à la référence (ii), quatre demandes à la Régie, alors que deux demandes ont été formulées à la référence (i). Le cas échéant, veuillez réviser les références (i) et (ii) afin d'assurer la concordance des demandes qui y sont présentées.
- 2.2 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie selon laquelle, d'après les références (iii) et (iv), le volet « Bonification Rénoclimat » est à l'origine d'environ 2 % des économies d'énergie nettes du PGEÉ, tout en mobilisant approximativement 17 % des aides financières versées dans le cadre du PGEÉ en 2025. Veuillez préciser davantage les caractéristiques des participants mentionnées à la référence (iv) qui ont mené à l'accroissement de l'aide financière unitaire requise pour générer les économies d'énergie visées.
- 2.3 Veuillez présenter le calcul du TCTR ratio du volet « Bonification Rénoclimat » et expliquer la raison pour laquelle sa valeur reste inchangée à la référence (iv).
- 2.4 Veuillez préciser la raison pour laquelle « *Il n'a pas été possible de réviser les gains unitaires pour la mesure lors de l'exercice de fermeture réglementaire pour 2025.* » (référence (iv)).
- 2.5 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie selon laquelle, d'après la référence (v), le volet « Lave-vaisselle ENERGY STAR » n'est plus rentable après la mise à jour des paramètres en fonction des caractéristiques des équipements installés en 2025.

Veuillez commenter les actions projetées afin de maintenir la rentabilité du volet « Lave-vaisselle ENERGY STAR » et orienter la clientèle vers des modèles plus efficaces selon les caractéristiques des équipements en 2025 mentionnés à la référence (v).

- 2.6 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie selon laquelle, à la référence (vi), le calcul des économies brutes totales de 135 934 m³ associées au volet « Chaudières à condensation » correspondent à la capacité totale installée des nouvelles chaudières efficaces, soit 23 197 kBtu/h, multipliée par le gain unitaire de gaz naturel d'environ 6 m³/kBtu/h.

Veillez également préciser le nombre de nouvelles chaudières efficaces installées ainsi que le nombre de clients ayant participé à ce volet en 2025.

- 2.7 À la référence (vi), EGQ présente une baisse de la rentabilité du volet « Chaudières à condensation » exprimé en fonction des divers tests économiques du PGEÉ. EGQ explique que cela est « *dus à une combinaison des effets suivants : un nombre d'unités installées plus élevé et la répartition des frais d'exploitation entre les programmes au prorata des économies d'énergie réalisées.* »

Considérant que les frais d'exploitation ont augmenté de 379 %, soit dans une proportion supérieure à la hausse d'environ 273 % observée pour les principales données du volet (nombre d'unités installées, économies d'énergie réalisées et aides financières versées), veuillez confirmer la compréhension de la Régie selon laquelle la croissance de la participation à ce volet entraîne une augmentation plus que proportionnelle des coûts attribués par unité d'énergie économisée, ce qui contribue à réduire les résultats des tests de rentabilité.

Veillez également préciser si cet effet est généralement attendu dans le cadre de la répartition des frais d'exploitation des volets du PGEÉ.